AUX J/ARVILLOIS-ES

JARVILLE LA MALGRANGE - LETTRE D'INFORMATION AUX HABITANTS - SUPPLÉMENT AU J/AZ N°22 - JANVIER 2026

Vincent MATHERON
Maire de Jarville-la-Malgrange
Vice-Président du Grand Nancy

MAIRIE DE JARVILLE-LA-MALGRANGE

25 rue de la République • BP 76
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél. 03 83 15 84 00
contact@jarville-la-malgrange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE
Lu, Ma, Me, Ve :
8H00-12H00 / 13H30-17H00
Je : 9H00-12H00 / 13H30-17H00

PERMANENCE ÉTAT CIVIL :
Une permanence est assurée le samedi matin de 9H00 à 12H00 UNIQUEMENT sur RDV

Engagement, Citoyenneté et Mémoire : les repères de la vie communale

Madame, Monsieur,
Chère Jarvilloise, Cher Jarvillois,

Cette lettre d'information a pour vocation de vous apporter des repères clairs sur plusieurs démarches essentielles de la vie communale.

Les élections municipales de mars 2026 constituent un temps démocratique important. Elles permettent à chaque citoyenne et chaque citoyen de participer à la vie locale, en élisant les Conseillers municipaux et communautaires qui auront la responsabilité de conduire l'action publique pour les années à venir. S'informer, vérifier son inscription sur les listes électorales et connaître les modalités de vote sont des démarches indispensables pour exercer pleinement ce droit.

Le recensement de la population, organisé du 15 janvier au 14 février 2026, est une obligation légale et un outil fondamental pour la Commune. Il permet de mieux connaître la population, d'adapter les services publics, d'anticiper les besoins en équipements et de garantir à la Ville les moyens nécessaires à son fonctionnement et à son développement.

Enfin, le cimetière communal est un lieu de mémoire et de recueillement. Les informations présentées dans ce document ont pour objectif d'accompagner les familles dans leurs démarches, de rappeler les règles qui assurent le respect et la dignité des lieux, et de présenter les services existants.

Informer, expliquer, accompagner : telle est l'ambition de cette Lettre aux Jarvillois·es. Parce qu'une Commune se construit à la fois par l'engagement citoyen, par la connaissance de celles et ceux qui y vivent, et par le respect dû à celles et ceux qui les ont précédés.

Bien à vous.

Élections municipales 2026

Un rendez-vous démocratique important

Les élections municipales et communautaires se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026. Vous élirez à cette occasion les Conseillers municipaux et communautaires pour un mandat de six ans. Voter est un droit fondamental. Il permet à chacune et chacun de participer à la vie démocratique locale et aux décisions qui concernent le quotidien de la Commune.

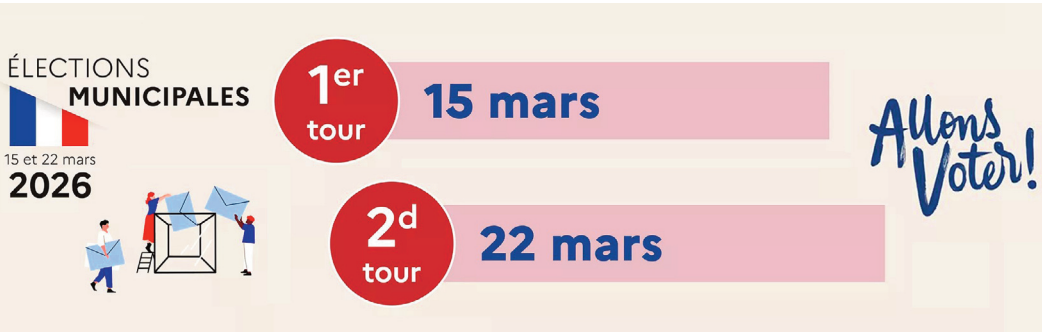

Êtes-vous prêt(e) à voter ?

QUI PEUT VOTER ?

Peuvent voter aux élections municipales :

- Les citoyennes et citoyens français ;
- Les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne.

Pour voter, il faut :

- Être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Avoir une attache avec la Commune (domicile principal, contribuable, gérant de société).

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription sur les listes électorales est possible :

- En ligne, sur le site officiel service-public.gouv.fr ;
- En Mairie.

Documents à fournir :

- Un justificatif d'identité ;
- Un justificatif de domicile ;
- Le formulaire Cerfa n°12669.

Dates limites d'inscription sur les listes électorales :

- Mercredi 4 février 2026 inclus : inscription en ligne
- Vendredi 6 février 2026 inclus : inscription en mairie

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE

Même si vous pensez être inscrit, il est recommandé de vérifier votre inscription :

- En ligne sur service-public.gouv.fr ;
- Ou directement en Mairie.

Un bon réflexe pour éviter toute difficulté le jour du vote.

VOS BUREAUX DE VOTE À JARVILLE-LA-MALGRANGE

- Bureau n°1 – Hôtel de Ville, 25 rue de la République
- Bureau n°2 – Le Kiosque, 15 rue Maréchal Foch
- Bureaux n°3 et 4 – Le Centre de Loisirs, 20 avenue de La Malgrange
- Bureau n°5 – Maison des Familles Olympe de Gouges, 2 rue Georges Bizet
- Bureaux n°6 et 7 – Crèche Les Capucines, 1 rue des Cordeliers
- Bureau n°8 – Gymnase Michel Ferry, 3 rue François Evrard

"Citoyennes, citoyens, osez l'engagement !"

À l'approche des élections municipales, l'Association des Maires de France mène une campagne nationale pour rappeler que la démocratie locale repose sur l'engagement de toutes et tous.

Cette campagne propose :

- Des informations sur le rôle des élu·e·s locaux
- Des repères pour comprendre le fonctionnement de la Commune
- Des conseils pratiques pour s'inscrire et voter

À RETENIR

4 FÉVRIER 2026 :
date limite d'inscription en ligne

6 FÉVRIER 2026 :
date limite d'inscription en mairie

15 ET 22 MARS 2026 :
élections municipales
Vérifiez votre inscription
et votre bureau de vote

INFORMATIONS OFFICIELLES :
www.elections.interieur.gouv.fr

Cet article a un objectif strictement informatif. Il est rédigé dans le respect total des règles de neutralité applicables aux collectivités en période électorale.

Recensement
de la population 2026

Recensement de la population 2026

Tout ce qu'il faut savoir

Le recensement, réalisé par l'Insee en partenariat avec les Communes, permet de savoir combien de personnes vivent en France et dans notre Commune.

Pourquoi le recensement est important

Les informations recueillies sont essentielles pour :

- Fixer le nombre d'élus et le mode de scrutin,
- Déterminer le budget communal et la participation de l'État,
- Prévoir les équipements collectifs (écoles, hôpitaux, transports, infrastructures),
- Adapter les politiques locales et nationales,
- Aider les entreprises et associations à mieux connaître les besoins de la population.

Comment se déroule le recensement ?

Vous êtes prévenu du passage de l'agent recenseur par une lettre du Maire déposée dans votre boîte aux lettres quelques jours avant ou l'agent recenseur se présente directement chez vous.
L'agent possède une carte officielle tricolore avec sa photo et le nom du Maire. Vous pouvez la demander pour vérifier son identité.
La participation est obligatoire, mais le recensement est gratuit : ne répondez jamais à des sites qui demanderaient de l'argent !

RÉPONDRE PAR INTERNET
L'agent vous remet une notice avec vos identifiants pour le site : www.le-recensement-et-moi.fr
Vous pouvez remplir le questionnaire en ligne et recevoir un accusé de réception par mél.

RÉPONDRE SUR PAPIER
L'agent vous remet :

- Une feuille de logement (confort et caractéristiques du logement) ;
- Des bulletins individuels pour chaque personne du foyer (âge, lieu de naissance, nationalité, études, profession) ;

En cas d'absence, l'agent laisse un avis de passage et reprendra contact.
Vos réponses sont strictement confidentielles et seront transmises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes.

À RETENIR

DU 15 JANVIER 2026 AU 14 FÉVRIER 2026 :
Recensement 2026.
Participation obligatoire et gratuite.

RÉPONDRE PAR INTERNET EST LA SOLUTION LA PLUS SIMPLE ET RAPIDE.

VOS RÉPONSES SERVENT À AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN ET LES SERVICES PUBLICS LOCAUX.

INFORMATIONS OFFICIELLES :
www.le-recensement-et-moi.fr

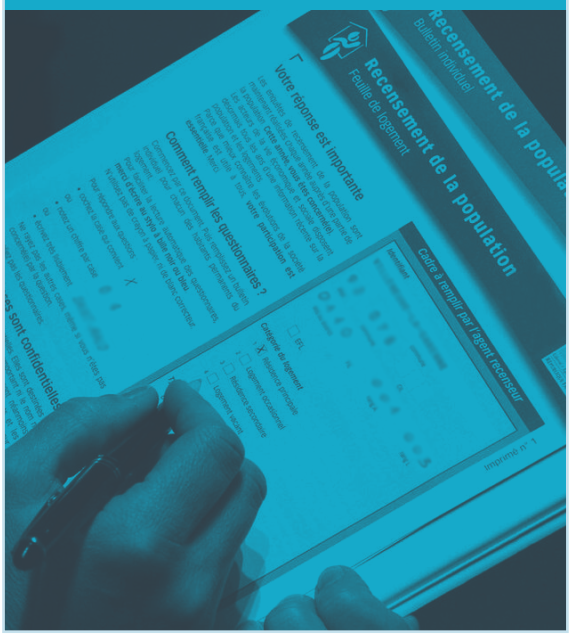

Cimetière communal

Guide pour les familles

Le cimetière de Jarville-la-Malgrange est un lieu de mémoire et de recueillement. Il accueille les sépultures des habitants de la Commune et des personnes ayant des liens familiaux ou historiques avec celle-ci. Chaque espace est organisé pour respecter la tranquillité et la dignité des lieux.

Horaires et accès

Le cimetière communal est situé 32 rue Lucien Galtier, à Laneuveville-Devant-Nancy.

Horaires d'ouverture :

- Du 1er avril au 30 octobre : de 8H00 à 20H00
- Les 31 octobre, 1er et 2 novembre : de 7H30 à 18H30
- Du 3 novembre au 31 mars : de 8H00 à 17H00

Accès au cimetière :

- L'entrée est interdite en dehors des horaires, aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés, aux personnes en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants, aux animaux, et aux véhicules non autorisés.
- Les véhicules autorisés (corbillards, fourgons funéraires, véhicules de services municipaux et véhicules des fleuristes) doivent circuler au pas et stationner uniquement dans les allées prévues à cet effet.

LES CONCESSIONS

Les concessions offrent aux familles un emplacement réservé pour leurs proches, sur des durées de 15, 30 ou 50 ans, renouvelables. Les familles sont responsables de l'entretien de ces espaces, afin de garantir la dignité et l'harmonie du lieu.

LE COLUMBARIUM

Le columbarium est un espace sécurisé destiné aux urnes funéraires. Les familles peuvent déposer un petit pot de fleurs au pied de la case, dans le respect du règlement. Les concessions de columbarium sont temporaires (15, 30 ou 50 ans) et renouvelables.

LE JARDIN DU SOUVENIR

Le jardin du souvenir est un espace spécialement aménagé pour la dispersion des cendres. Les noms des défunts sont consignés dans un registre et affichés sur un tableau dédié. Seules les fleurs naturelles sont autorisées, tout autre objet funéraire étant interdit pour conserver la sérénité du lieu.

TABLEAU INDICATIF DES TARIFS AU 1er JANVIER 2026

CONCESSION			
DURÉE	**15 ANS**	**30 ANS**	**50 ANS**
SIMPLE	135 €	240 €	400 €
DOUBLE	270 €	480 €	800 €
TRIPLE	450 €	810 €	1 350 €
COLOMBARIUM (2 URNES)			
DURÉE	**15 ANS**	**30 ANS**	**50 ANS**
TARIFS	545 €	1 080 €	1 805 €

Prestations de nettoyage des monuments funéraires

Afin d'accompagner les familles dans l'entretien des sépultures, des prestations de nettoyage des monuments funéraires du cimetière communal sont proposées, selon deux formules.

FORMULE	PRESTATIONS INCLUSES	1 PASSAGE	2 PASSAGES	3 PASSAGES
FORMULE SIMPLE	Savonnage, brossage, rinçage et séchage du monument Enlèvement des fleurs fanées Envoi de photos avant et après intervention	40 €	70 €	110 €
FORMULE COMPLÈTE	Prestations de la formule simple Désherbage autour de la sépulture Nettoyage des ornements et objets présents sur la tombe Arrosage des plantes Réfection des trous ou fissures naissantes autour de la concession (hors marbrerie)	65 €	120 €	180 €

RENSEIGNEMENTS

Retrouvez le règlement du cimetière sur le site internet de la Ville : www.jarville-la-malgrange.fr ou en Mairie – Service Etat-Civil.
Pour toute question ou information, vous pouvez contacter la Direction des Proximités Service Etat-Civil au 03 83 15 84 00.

Jarville la Malgrange

Aux J/arvillois-es - Lettre d'information aux habitants - supplément au J/AZ n°22 - Janvier 2026
Directeur de la publication : Vincent Matheron • **Rédaction :** Ville de Jarville-la-Malgrange • **Création graphique, mise en page et infographies :** Agence 254 / **Impression :** Digit'Offset • **Tirage :** 5 000 exemplaires • **Imprimé sur papier 100% recyclé sans blanchiment ni traitement chimique.** Retrouvez toute l'actualité de la Commune sur **www.jarville-la-malgrange.fr**